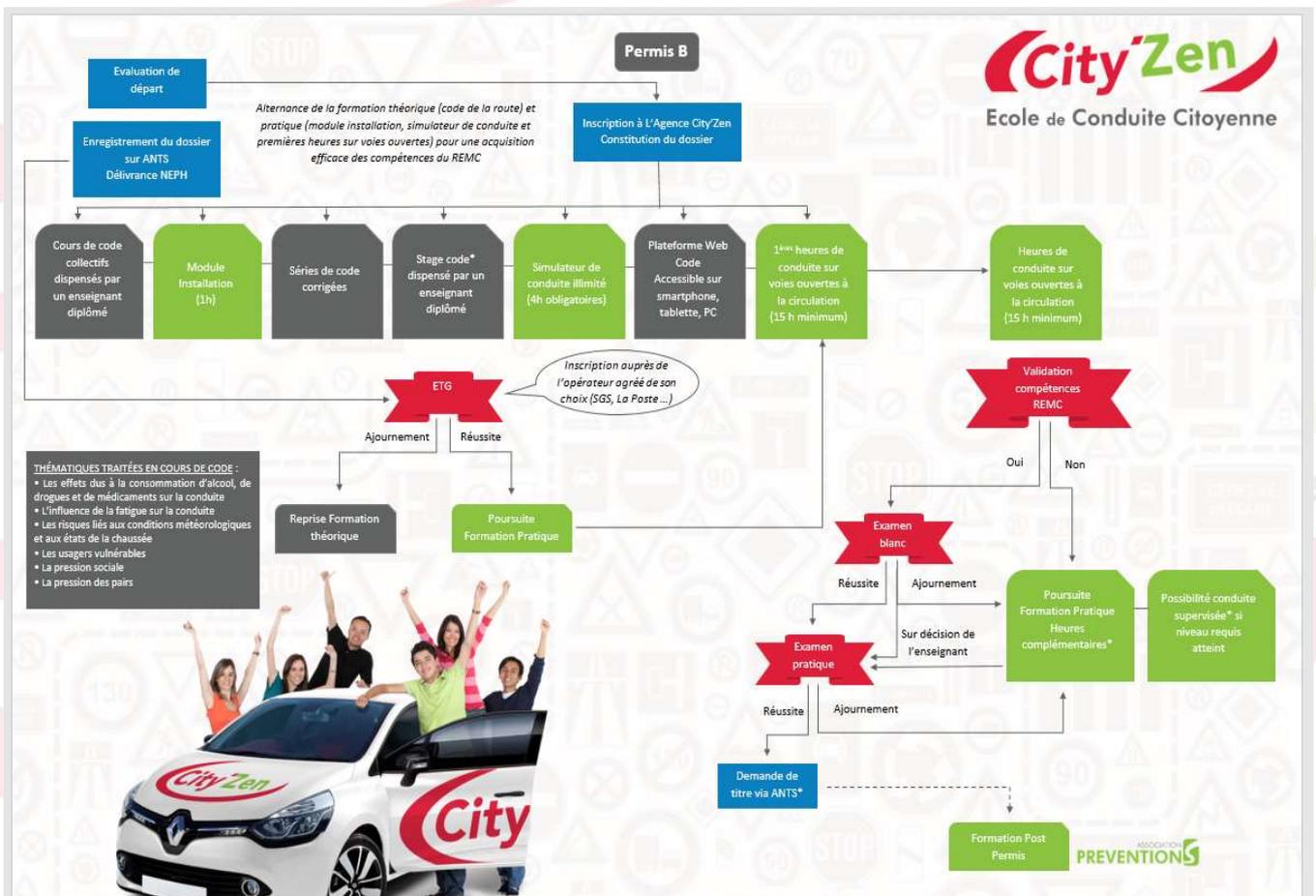


Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.



Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

La formation théorique

Tout d'abord, vous devez effectuer en premier lieu une évaluation pour permettre d'établir un nombre d'heures prévisionnelles nécessaire à l'obtention du permis de conduire. Elle doit être faite avant toute signature de contrat.

Celle-ci se passe sur un simulateur de conduite pour les auto-écoles qui en sont équipées ou en voiture avec un moniteur de l'école de conduite.

L'apprentissage de l'épreuve théorique, c'est-à-dire « le code » peut commencer. Pour cela, vous pouvez vous rendre au sein de l'école de conduite afin de suivre les cours de code avec un moniteur et / ou apprendre de chez vous via la plateforme web.

Tous les cours regroupent les thèmes du Code de la route, à savoir :

1. THEME A : Les premiers secours ;
2. THEME C : Le conducteur ;
3. THEME D : Règlementation générale et divers ;
4. THEME E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
5. THEME L : Dispositions légales en matière de circulation routières ;
6. THEME M : Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
7. THEME P : Précautions nécessaires en prenant et en quittant le véhicule ;
8. THEME R : La route ;
9. THEME S : Equipements de sécurité des véhicules ;
10. THEME U : Les autres usagers de la route.

Vous pouvez commencer votre apprentissage théorique et conduite en parallèle, une fois que vous êtes prêt, vous pouvez passer l'examen du « Code ».

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN THEORIQUE

Pour passer l'examen du code, il vous faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle et 15 ans si vous suivez l'Apprentissage Anticipée de la Conduite.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ainsi que de votre convocation.

L'épreuve se passe au sein d'un établissement agréé (La Poste, SGS...) et dure un peu moins d'une heure. Une série de 40 questions vous est posée, si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen.

Les résultats sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'école de conduite qui vous informera de la réussite ou non de l'examen.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre Permis de Conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION

Les candidats sourds ou malentendants et non francophones peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.



Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• C : Le conducteur	
• R : La route	
• U : Les autres usagers	
• D : Réglementation générale et divers	
• A : Les premiers secours	
• P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• S : Equipements de sécurité des véhicules	
• E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.

LA FORMATION PRATIQUE

Un livret de conduite vous est remis à votre inscription. Ce dernier reprend tous les objectifs de la formation théorique et pratique. Vous devrez toujours l'avoir avec vous lors de vos leçons et par la suite si vous êtes sur la route avec votre accompagnateur dans le cadre de la conduite accompagnée.

Vous commencez ou continuez votre apprentissage de la conduite, sur simulateur pour les premières heures (ou en circulation si l'école de conduite ne dispose pas de simulateur) et ensuite en circulation pour être en conditions réelles (trafic, météo, voies rapides...) afin d'acquérir toutes les compétences requises spécifiées dans le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.

Tout au long de l'apprentissage, les moniteurs effectuent le suivi pédagogique de l'élève afin de voir sa progression jusqu'à la réalisation du bilan de compétences. A la fin de celui-ci, le moniteur explique alors à l'élève s'il est prêt pour l'examen pratique du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)

	Nom : _____	Prénoms : _____	Date de naissance : _____
	Adresse : _____	Code postal : _____	Ville : _____
	Adresse professionnelle : _____	Code postal : _____	Ville : _____
	_____	_____	_____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience de risque		
	4	3	2	1	0			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux						0	8	15
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								25,5

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN FAVORABLE (2)

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
 (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible en suivant ce lien <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire> avec votre numéro NEPH, 48 heures après.

